

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES
Procès-verbal de la séance du 18 DECEMBRE 2024
Salle intercommunale – 20h00

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre à 20h00, le conseil syndical s'est réuni à la salle intercommunale des 4 villages sur la convocation et la présidence de Mme Corinne AYMONIER, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 12

Quorum : 07

Présents : 9

Etaient présents les conseillers syndicaux suivants (Nom – Prénom) :

Pour la commune d'Autrechêne :

AYMONIER Corinne

UHL Hervé

Pour la commune de Fontenelle :

HELBLING Carole

LUTZ Audrey

Pour la commune de Novillard :

GABILLOUX Pascale

GAUTHERAT Claude

Pour la commune de Petit-Croix :

SEGURA Isabelle

ALZIEU Anne-Cécile

EINHORN Nadine

Etaient Absent(s) (Nom – Prénom) :

FERRY Angélique, DUBOL Nicolas, PRUSHANKIN Sophie

Procurations :

FERRY Angélique à AYMONIER Corinne

PRUSHANKIN Sophie à GABILLOUX Sophie

SECRETAIRE DE SÉANCE : UHL Hervé

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024

2 – Point sur le recrutement d'un régisseur et régisseur suppléant. Annulation des réservations en cours, suspension des nouvelles réservations et remboursement des sommes déjà encaissées.

3 – Pistes de réflexion sur l'avenir de la salle :

- Travaux : présentation devis et subventions
- Location du bâtiment à une entreprise, reprise de la salle par la commune de Novillard
- Vente du bâtiment
- Avenir du Syndicat (dissolution, retrait)

4 – Questions diverses

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 18 DECEMBRE 2024

Salle intercommunale – 20h00

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 03/12/2024 est soumis à l'approbation du conseil syndical :
Madame Pascale GABILLOUX demande que soit rajouté :

- Madame AYMONIER informe que l'association d'Autrechêne refuse de venir à la salle intercommunale située à Novillard
- Madame AYMONIER donne l'exemple de la vente de la salle de VAUTHIERMONT pour un montant de 690 000€, à une société internationale basée sur l'aéroparc de Fontaine, pour organiser des séminaires. Madame GABILLOUX dit qu'elle a été moins louée que la salle intercommunale des 4 villages avec les mêmes frais (21 000€).
- Monsieur GAUTHERAT ajoute que nous avons la chance d'être 4 communes pour se répartir la même charge.

Madame Corinne AYMONIER argumente la non obligation de compléter le procès-verbal suite à la demande de Madame Pascale GABILLOUX ci-dessus, et lit les textes de CGCT « la mention de l'ensemble des échanges n'est juridiquement pas imposée ». Le secrétaire refuse de rajouter les trois points demandés.

Procès-verbal approuvé pour les questions à l'ordre du jour en date du 18 décembre 2024 et non approuvé pour les questions diverses.

Il est rappelé qu'à la suite des délibérations du 30 mai 2020 pour la commune d'AUTRECHENE, du 27 mai 2020 pour la commune de FONTENELLE, des 23 mai 2020 et 10 octobre 2024 pour la commune de NOVILLARD, et des 23 mai 2020 et 26 janvier 2024 pour la commune de PETIT-CROIX, les conseillers suivants ont été désignés :

Mmes AYMONIER Corinne, FERRY Angélique, HELBLING Carole, LUTZ Audrey, GABILLOUX Pascale, PRUSHANKIN Sophie, ALZIEU Anne-Cécile, EINHORN Nadine, SEGURA Isabelle et MM. UHL Hervé, DUBOL Nicolas et GAUTHERAT Claude

2) Point sur le recrutement d'un régisseur et régisseur suppléant. Annulation des réservations en cours, suspension des nouvelles réservations et remboursement des sommes déjà encaissées.

La Présidente présente les différentes candidatures reçues à ce jour pour le poste de gérant de la salle. Un premier entretien a eu lieu en présence de Monsieur Claude GAUTHERAT et Madame Nadine EINHORN. D'autres candidats sont encore à recevoir. Le poste ne sera donc pas pourvu au 1^{er} janvier 2025. La démission de la gérante actuelle prenant effet au 1^{er} janvier 2025, il est demandé à Madame Pascale GABILLOUX, Maire de Novillard, son principal employeur, que celle-ci assure la location entière du 31 décembre 2024 au 2 janvier 2025. Madame STAECHLIN assurera la passation avec la nouvelle gérante. Proposition validée par Madame Pascale GABILLOUX. Au vu de la seule location payante en janvier 2025, Monsieur Claude GAUTHERAT assurera cette location si le poste de gérance n'est pas pourvu.

En ce qui concerne les autres occupations non payantes, Madame Pascale GABILLOUX assurera la gestion et la remise des clés pour janvier 2025 (CAP SANTE, La parlotte, Vœux du Maire).

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 18 DECEMBRE 2024

Salle intercommunale – 20h00

3) Pistes de réflexion sur l'avenir de la salle :

- Travaux : présentation devis et subventions
- Location du bâtiment à une entreprise, reprise de la salle par la commune de Novillard
- Vente du bâtiment
- Avenir du Syndicat (dissolution, retrait)

La Présidente présente des devis de travaux et des estimations.

- Façade, bardage	37 400 € HT
- Sol salle + cuisine	25 000 € HT
- Démoussage toit	11 900 € HT
- Vélux	5 000 € HT
- Plafonds, fenêtres, isolation, toit tuiles charpente (estimation)	<u>+ de 130 000 € HT ?</u>
En cours de chiffrage	
	209 300 € HT

Elle évoque la possibilité de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat.

Elle rappelle que depuis 45 ans, date de construction de la salle, aucun gros travaux n'a été réalisé et son état devient vieillissant tant sur l'esthétique que sur la sécurité.

La Présidente, comme évoqué lors du dernier conseil, présente une estimation du bien réalisée par une agence immobilière. Le bien est estimé à un prix moyen de 153 000 €. Monsieur Claude GAUTHERAT évoque l'éventuelle difficulté d'un changement de destination en cas de vente.

Au vu de la valeur estimée, la Présidente ouvre le débat d'une part sur la faisabilité des travaux en terme du coût financier pour les communes (incertitude sur les dotations et subventions à venir) mais d'autre part aussi, sur l'utilité de réaliser ces travaux en rapport avec la fréquence d'utilisation (pas de location à but culturel et sportif, peu de locations des habitants des 4 villages et seules les mairies de Novillard et Petit-Croix l'utilisent).

Elle présente le calendrier 2024 : 25 locations payantes.

La Présidente propose de prendre une délibération de principe sur la réalisation de l'ensemble de ces travaux, qui n'engage ni sur un coût ni sur un échéancier.

S'engage un échange, qui, d'un accord unanime, n'aboutit à aucune décision. En outre, il en ressort tout de même que plusieurs conseillers ne sont pas d'accord pour la réalisation de ces travaux ; le coût aux communes seraient trop importants et les travaux injustifiés pour le faible taux d'utilisation mais aussi pour le service rendu à nos administrés.

Au vu des invectives incessantes depuis le début de la séance, de la part de Madame Pascale GABILLOUX, proposant à la commune d'Autrechêne de quitter le Syndicat, puisque celle-ci en a envie, la Présidente demande aux conseillers de donner un avis de principe, sur l'acceptation ou le refus du retrait d'une ou plusieurs communes du Syndicat, si une telle demande venait à être faite.

Elle dit : « Nous ne pouvons pas obliger une commune à s'engager dans un gouffre financier de la sorte ».

La majorité des conseillers ne s'y opposeraient pas (10 pour 1 contre) si une telle demande était faite.

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES
Procès-verbal de la séance du 18 DECEMBRE 2024
Salle intercommunale – 20h00

4) Questions diverses

Néant

Séance levée à 21h24

Procès-verbal approuvé en date du 10 février 2025.


La Présidente, SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE
Corinne AYMONIER DES 4 VILLAGES
90340 NOVILLARD

Le secrétaire de séance,
Hervé UHL

